

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
189^e année
7 novembre 2013
n° 38 / 7575^e
pages 2513 à 2576

CHRONIQUE / Union européenne

La proposition de directive relative aux actions
en dommages-intérêts pour pratiques anticoncurrentielles

> Muriel Chagny

2532

ÉDITO

2513 « Tu viens chéri ? », c'est fini ?, *Félix Rome*

ACTUALITÉS

- 2520 Projet de loi « logement et urbanisme » : adoption par le Sénat
- 2524 Droit à l'interprétation et à la traduction : parution du décret d'application
- 2525 Géolocalisation : exécution sous le contrôle d'un juge du siège

POINTS DE VUE

- 2528 Le contrat, un instrument opportun de l'ordre public environnemental ?, *Mathilde Boutonnet*
- 2530 La lutte contre le dopage en France est-elle efficace ?, *Bastien Brignon*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 2540 **Chronique** : Lignes directrices révisées en matière de concentrations : précisions sur les opérations notifiables et le risque financier, *Denis Redon et Sara Nasser El Dine-Pomar*
- Chronique de jurisprudence de la Cour de cassation :**
- 2544 Troisième chambre civile, *Agnès Pic, Valérie Georget et Valérie Guillaudier*
- 2551 Chambre commerciale, *Anne-Claire Le Bras, Hélène Guillou, Frédéric Arbellot et Jean Lecaroz*
- 2561 **Notes** : L'obligation du porte-fort de l'exécution, note sous *Com. 18 juin 2013, Jean-Denis Pellier*
- 2566 Réitération de la vente par acte authentique et droit de préemption du fermier, note sous *Civ. 3^e, 10 juill. 2013, Franck Roussel*
- 2570 L'extradition des personnes suspectées d'avoir participé au génocide des Tutsi du Rwanda, note sous *Douai, 12 sept. 2013, Damien Roets*

ENTRETIEN

- 2576 Hugues Fulchiron - Le « mariage pour tous » est d'ordre public en matière internationale

DALLOZ

321338



Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Jean BARTHELEMY, Pascale DEUMIER
Denis MAZEAUD, Philippe MERLE
et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédictine FAUVARQUE-COSSON

EDITION

Philippe WEISS (5357) - Directeur de l'édition

REDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• REDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Propriété intellectuelle: Jeanne DALEAU

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• EDITION - REALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Florine LHUILLIER (5363)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique: Patrick VERDON (5448)

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Christophe CHEVALLEY

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Marie-Hélène TYLMAN, Responsable

Tél: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 455 € HT (464,56 € TTC)

Etranger: 521 € HT

Prix au numéro: 21,44 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

JOUVE, 733, rue St Léonard BP3

53101 Mayenne cedex

Dépôt légal - Novembre 2013

Editions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3 956 040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

Ce numéro contient un encart broché
« Année reliée + Recueil »



2516

DROIT DES AFFAIRES

Concurrence-Distribution

Rupture des relations commerciales:
portée d'un délai de préavis contractuel,
Com. 22 oct. 2013

Ententes (sanction): portée de
l'appartenance à un groupe de sociétés,
Com. 22 oct. 2013

Fiscalité

Droit d'enregistrement: qualification
d'un rachat de créance de SCI,
Com. 22 oct. 2013

2517

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Indemnisation des victimes d'infraction:
demande d'aide au recouvrement,
Civ. 2^e, 24 oct. 2013

Contrat d'entreprise (garantie décennale):
risque de perte de l'ouvrage,
Civ. 3^e, 23 oct. 2013

Famille-Personne-Succession

Séparation de corps (date d'effet):
consistance de la communauté,
Civ. 1^{re}, 23 oct. 2013

Divorce (date d'effet): occupation
du logement conjugal, *Civ. 1^{re}, 23 oct. 2013*

Prestation compensatoire (rente viagère):
conditions d'attribution,
Civ. 1^{re}, 23 oct. 2013

Mariage (ordre public): contrariété
des décisions de répudiation algériennes,
Civ. 1^{re}, 23 oct. 2013

Mariage (ordre public): contrariété
des décisions de répudiation marocaines,
Civ. 1^{re}, 23 oct. 2013

Enfant (pension alimentaire):
fixation du montant de la contribution,
Civ. 1^{re}, 23 oct. 2013

Audition du mineur: non-renvoi
d'une QPC, *Civ. 1^{re}, 23 oct. 2013*

2520

DROIT IMMOBILIER

Bail

Projet de loi « logement et urbanisme »:
volet bail d'habitation

Construction-Urbanisme

Projet de loi « logement et urbanisme »:
volet urbanisme
et aménagement commercial

2513

ÉDITO par Félix Rome

« Tu viens chéri? », c'est fini?

Copropriété

Projet de loi « logement et urbanisme »:
volet copropriété

2522

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Dépistage d'alcoolémie: portée de
l'irrégularité des épreuves,
Crim. 22 oct. 2013

Presse et communication

Diffamation (preuve): recevabilité des
écrits et témoignages, *Crim. 22 oct. 2013*

Délits de presse (prescription): suspension
pendant le délibéré, *Crim. 22 oct. 2013*

Procédure pénale

Permis de conduire français (annulation):
titulaire d'un autre permis européen,
Crim. 22 oct. 2013

Droit à l'interprétation et à la traduction:
parution du décret d'application
Cour d'assises: oralité des débats,
Crim. 23 oct. 2013

Géolocalisation: exécution sous le contrôle
d'un juge du siège, *Crim. 22 oct. 2013*

Droit de poursuite: autorité de la chose
jugée d'une décision étrangère,
Crim. 23 oct. 2013

2526

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Licenciement (notification): portée de la
formalité de la lettre recommandée,
Soc. 23 oct. 2013

Egalité salariale (différence de traitement):
effet relatif de la chose jugée,
Soc. 23 oct. 2013

Egalité de traitement: différence
de traitement justifiée par une loi,
Soc. 23 oct. 2013

Procédure prud'homale: portée de la
liberté de la preuve, *Soc. 23 oct. 2013*

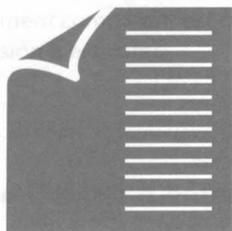
Contrat de travail à durée déterminée:
rupture pour inaptitude du salarié,
Cass., avis, 21 oct. 2013

Formation professionnelle: nullité de la
clause de dédit-formation, *Soc. 23 oct. 2013*

POINTS DE VUE

2528 Le contrat, un instrument opportun de l'ordre public environnemental ?
par Mathilde Boutonnet

2530 La lutte contre le dopage en France est-elle efficace ?
par Bastien Brignon



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

2532 La proposition de directive relative aux actions en dommages-intérêts pour pratiques anticoncurrentielles
par Muriel Chagny

2540 Lignes directrices révisées en matière de concentrations : précisions sur les opérations notifiables et le risque financier
par Denis Redon et Sara Nasser El Dine-Pomar

NOTES

2561 L'obligation du porte-fort de l'exécution,
note sous Com. 18 juin 2013
par Jean-Denis Pellier

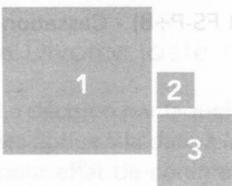
2566 Réitération de la vente par acte authentique et droit de préemption du fermier,
note sous Civ. 3^e, 10 juill. 2013
par Franck Roussel

2570 L'extradition des personnes suspectées d'avoir participé au génocide des Tutsi du Rwanda,
note sous Douai, 12 sept. 2013
par Damien Roets

CHRONIQUE DE LA COUR DE CASSATION

2544 Troisième chambre civile
par Agnès Pic, Valérie Georget et Valérie Guillaudier

2551 Chambre commerciale
par Anne-Claire Le Bras, Hélène Guillou,
Frédéric Arbellot et Jean Lecaroz



ENTRETIEN

2576 Hugues Fulchiron - Le « mariage pour tous » est d'ordre public en matière internationale

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction.

Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes : pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises); pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page); pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises).